

Aujourd'hui, mardi 17 juillet 2018, à 18 heures, en vertu de la convocation du mercredi 11 juillet 2018, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle polyvalente de Gensac-la-Pallue – Chemin du Grand Marais (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Marilynne AGOSTINHO FERREIRA - Pascale BELLE – MM. Noël BELLIOU - Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – David CHAGNEAUD – Simon CLAVURIER – Jean-Christophe COR – Xavier DAUDIN - Michel DESAFIT - Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Jacques DESLIAS – Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Richard FERCHAUD – Gérard GAYOUX – M. Didier GOIS – Jean GRAVERAUD – Claude GUIARD – Claude GUINET – Jean-François HEROUARD – Mmes Stéphanie HIBON-MINET - Chantal HILLAIRET – M. Christian JOBIT – Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI – Jean-Marc LACOMBE – Mme Nathalie LACROIX – M. Patrick LAFARGE – Bertrand LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Michelle LE FLOCH – M. Jean-Louis LEVESQUE – Mme Françoise MANDEAU – MM. Annick-Franck MARTAUD – Pascal MARTIN - Bernard MAUZE - Dominique MERCIER – Christian MEUNIER - Mme Chantal NADEAU – MM. Jean-Marie NOUVEAU – Mme Catherine PARENT – M. Francis PAUMERO – Mmes Dominique PETIT – Martine PIERRE - Annie-Claude POIRAT – MM. Bernard POPELARD – Serge PUAUD - François RABY – François RAUD – Mmes Emilie RICHAUD – Géraldine ROY - M. Jean-Philippe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Dominique SOUCHAUD – Jean-Claude TESSENDIER – Mmes Nadia VARLEZ – Dominique VERAL-BOISFERON - Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGGER – Jean-Paul ZUCCHI.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. André BARAUD (donne pouvoir à Mme Chantal HILLAIRET) – Mme Elisabeth DUMONT (donne pouvoir à M. François RABY) – M. Philippe GESSE (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGGER) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – MM. Michel GOURINCHAS (donne pouvoir à M. Claude GUINET) – Éric LIAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – Mmes Véronique MARENDAT (donne pouvoir à Mme Colette LAURICHESSE) – Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) – MM. Alain RIFFAUD (donne pouvoir à M. Didier GOIS) – Jérôme ROYER (donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU) – Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX) – Jean-François VALEGEAS (donne pouvoir à M. Romuald CARRY).

EXCUSES

MM. Pierre BERTON – Sébastien BRETAUD – Alain CHOLLET – Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE – Martial DESPORT – Georges DEVIGE – Guy DEWEVRE - Christian DUFRONT – Michel FOUGERE – Mmes Stéphanie FRITZ – Laurence GIRARD – Marie-Christine GRIGNON – Marianne JEANDIDIER – M. Gérard JOUANNET – Mme Isabelle LASSALLE – M. Bernard MARCEAU – Mme Monique MARTINOT – MM. Philippe NIFENECKER – Bernard PISSOT – Christophe ROY – Olivier TOUBOUL – Mme Hélène TOURNADRE.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



ORDRE DU JOUR

THEMATIQUE	Vote simultané « * »	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Désignation du secrétaire de séance				
Administration générale – finances		1	Projet de commune nouvelle par fusion des actuelles communes de Rouillac et de Sigogne – avis sur le rattachement à la communauté de communes du Rouillacais	LE PRESIDENT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Chantal NADEAU est désignée secrétaire de séance.

I PROJET DE NOUVELLE COMMUNE PAR FUSION DES ACTUELLES COMMUNES DE ROUILLAC ET DE SIGOGNE : AVIS SUR LE RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Les conseils municipaux des communes de Rouillac et de Sigogne ont donné un accord de principe concernant la création d'une commune nouvelle. Ceux-ci se sont prononcés pour le rattachement de la commune nouvelle à la communauté de communes du Rouillacais.

Cette modification du périmètre de l'agglomération au 1^{er} janvier 2019 perturberait l'équilibre institutionnel défini ensemble.

Ainsi, il est proposé de s'opposer au rattachement de la commune de Sigogne à la communauté de communes du Rouillacais.

LE PRESIDENT :

Propose le vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret est accepté à l'unanimité par 76 voix Pour.

M. Pascal MARTIN et Mme Emilie RICHAUD sont désignés assesseurs.

Il est procédé au vote.

1^{er} tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants :	76
Abstentions :	9
Avis favorables	16
Avis défavorables	51
Majorité absolue :	39

Les membres du conseil, décident par 51 voix Pour, 16 voix Contre et 9 Abstentions de s'opposer au rattachement de la commune de Sigogne à la communauté de communes du Rouillacais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le Président



Jérôme SOURISSEAU